Image not found or type unknown

comment payer un droit a recompense (heritage)

Par **kloliso18**, le **14/05/2011** à **13:09**

Bonjour,

Séparée depuis 3 ans, suite à infidélité de mon mari, la procédure de divorce n'est toujours pas terminée : les enjeux sont aujourd'hui surtout financiers.
j'ai une maison achetée avant mon mariage environ 50 000€. Lorsque je me suis mariée, nous avons agrandit la maison sur la grange attenante. Mon mari a payé régulièrement des factures : achats de materiaux etc.... puis les travaux n'en finissant pas, nous avons pris un nouveau pret, englobant le rachat de mon pret immobilier et une somme pour faire finir les travaux par une entreprise. montant du pret 82 000€.
Aujourd'hui mon ex mari demande le remboursement de 40 000€, somme reçu en heritage (vente de la maison de ces parents pendant notre mariage) et qu'il dit avoir dépensé pour la maison...) il a effectivement fait des virements reguliers de son compte perso a notre compte commun mais pour beaucoup de frais quotidien, notament nous avons connu une longue periode ou il etait au chommage (26 mois) et nous avons vecu dessus, puis a nouveau moi en congé parental... l'argent a été depensé dans la vie courante et tres peu pour la maison car nous avons fait ce pret.
A noter que la maison "terminée" aujourd'hui n'est estimée qu'a 75-80 000€, je rembourse le pret seule et il me reste 60 000e a rembourser.

ma question est : s'il obtient une grosse somme en recompense, comment puis je le rembourser : la vente de la maison ne suffirait pas et mes revenus de 1400€ par mois avec deux enfants, me laissent aucune marge..

que faire ?
regulierement il me propose de retirer sa demande de recompense en echange d'une somme moindre.... comme 10 000 euros mais a lui payer " en cash".... ai'je interet a essayer de lui donner cet argent ? ou attendre le partage du notaire ?
merci a ceux qui m'apporteront une reponse.....

Par **Domil**, le **14/05/2011** à **13:57**

Toute somme payée cash, en douce, ne lui supprimera pas la possibilité de demander en plus, sa récompense. Donc méfiance.
Qu'en dit votre avocat ?

Par **kloliso18**, le **14/05/2011** à **14:35**

merci de votre reponse :)

mon avocate dit ne surtout rien payer et de demander des dommages et interet en divorce pour faute pour compenser une partie de la somme.....
Moi j'aurais preferé trouver un accord, faire un divorce rapide a l'amiable et .... ne plus en parler.....
Je suis en train de me faire soigner pour un cancer (rayons), j'ai mes deux petits a m'occuper au quotidien..... je voudrais une solution pas trop stressante et rapide...

Par **Domil**, le **14/05/2011** à **22:59**

Sauf s'il a commis une faute grave (de type violence), les DI, je n'y crois pas. Peut-être confondez-vous avec une prestation compensatoire ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés